



**BOURGEOISIE
DE VÉTROZ**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 28 MARS 2023 A 19H00

Présidence : Olivier Cottagnoud
Conseillers : Tous présents
Fidag SA : M. Jessy Rudaz
Commission bourgeoisiale : Pascal Coudray, Bertrand Pillet et Patrick Sauthier
Public : 15 personnes (selon liste annexée)

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président Olivier Cottagnoud ouvre la séance et salue les membres présents. Une liste des présences circule et doit être complétée.

Olivier Cottagnoud propose que Stéphane Papilloud fonctionne comme scrutateur, ce que l'Assemblée bourgeoisiale accepte tacitement.

Olivier Cottagnoud relève que l'ordre du jour publié au BO comprend le point « 4. Présentation du plan financier 2024-2027 », contrairement à celui affiché au pilier public.

Jean-Raphaël Fontannaz propose de rajouter un point intitulé « Route de la Brasserie » à l'ordre du jour. Olivier Cottagnoud indique qu'il va en parler sous le point « Divers ». Jean-Raphaël Fontannaz communique que ça lui convient.

Olivier Cottagnoud soumet l'ordre du jour comprenant le point « 4. Présentation du plan financier 2024-2027 » à l'Assemblée bourgeoisiale, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 29 mars 2022
3. Comptes 2022 :
 - a. présentation par le Conseil bourgeoisial
 - b. rapport de la Commission bourgeoisiale
 - c. discussion et vote
4. Présentation du plan financier 2024-2027
5. Budget 2023 :
 - a. présentation par le Conseil bourgeoisial
 - b. rapport de la Commission bourgeoisiale
 - c. discussion et vote
6. Avenir de la Bourgeoisie
7. Divers

Aucune remarque n'étant émise, les membres présents approuvent l'ordre du jour (15 acceptations, 0 refus, 0 abstention).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2022

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 29 mars 2022 n'est pas souhaitée.

Aucune remarque n'étant émise, les membres présents approuvent le procès-verbal du 29 mars 2022 (13 acceptations, 0 refus, 2 abstentions).

3. COMPTES 2022

Un fascicule des comptes est mis à disposition des personnes présentes.

Joël Germanier, chef du service financier, relève que la fiduciaire FIDAG SA, par l'intermédiaire de Jessy Rudaz, a audité les comptes 2022 et les a jugés conformes. Il souligne que ces comptes sont les premiers dans leur version MCH2.

Le compte de bilan présente une fortune nette de CHF 1'505'636.07 au 31.12.2022. La participation Relais du Valais SA n'a pas été amortie sur l'exercice 2022. Joël Germanier attire l'attention de l'assemblée sur la remarque figurant dans l'annexe aux comptes concernant cette participation et le risque qu'elle comporte. Il est rappelé que les deux emprunts contractés par la Bourgeoisie sont cautionnés par la Municipalité de Vétroz. Un prêt à Relais du Valais SA pour CHF 1'792'626.55 figure également au bilan, ainsi qu'un C/C de CHF 272'055.25, au 31.12.2022. Le C/C de la Municipalité de CHF 156'551.65 a lui été soldé en début 2023.

Le compte d'exploitation laisse apparaître un bénéfice net de CHF 93'605.35 pour l'exercice 2022. Les revenus ordinaires de location s'élèvent à CHF 48'796.- et constituent l'essentiel des ressources de la Bourgeoisie. La vente de terrains dans le cadre de l'aménagement des Torrents Ouest a dégagé un bénéfice de CHF 67'555.-. A noter que les intérêts sur les emprunts bancaires concernant le Relais du Valais sont neutres dans la comptabilité de la Bourgeoisie car ils sont refacturés à Relais du Valais SA en totalité.

Le résultat hors vente d'actifs s'élève à CHF 26'050.35, laissant une marge de manœuvre faible à la Bourgeoisie.

Olivier Cottagnoud passe la parole aux membres de la Commission bourgeoisiale, lesquels ont rencontré le Conseil bourgeoisial en date du 27.02.2023.

Pascal Coudray fait part du rapport de la Commission bourgeoisiale sur les comptes 2022 :

BILAN

Le solde du c/c du Relais du Valais SA en faveur de la Bourgeoisie est en diminution de CHF 1'030.85 et se monte à Fr. 272'055.25 au 31.12.2022.

La dette de la Société Relais du Valais SA envers la Bourgeoisie est de CHF 2'064681.80.

La fortune nette au 31.12.2022 s'élève à CHF 1'505'636.07 après comptabilisation du bénéfice de l'exercice 2021 de CHF 93'605.35.

COMPTE D'EXPLOITATION

La principale différence entre les comptes 2021 et le budget 2021 est la non réalisation du gain comptable sur placements du patrimoine financier de CHF 67'555.- qui est reporté au budget 2022.

CONCLUSIONS

La Commission bourgeoisiale propose à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter les comptes 2022, après lecture du rapport de l'organe de révision externe.

Personne dans l'Assemblée bourgeoisiale ne demande la parole.

Votation : l'Assemblée bourgeoisiale approuve les comptes 2022 (14 acceptations, 0 refus, 1 abstention).

4. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2024-2027

Olivier Cottagnoud précise que le plan financier 2024-2027 a été réalisé au printemps 2023 et a été présenté à la Commission bourgeoisiale. Il rappelle qu'il s'agit uniquement d'une présentation et qu'il n'y a pas de validation formelle de l'Assemblée bourgeoisiale. Il relève ensuite qu'il peut changer en cours de période.

Joël Germanier présente le plan financier 2024-2027 en y apportant les explications requises. En l'état actuel, le plan financier laisse apparaître une certaine stabilité des résultats pour la Bourgeoisie, avec un bénéfice annuel de l'ordre de CHF 19'750.-. L'évolution de celui-ci dépendra principalement des décisions qui seront prise sur l'avenir de la Bourgeoisie lors des futures assemblées et des solutions trouvées en lien avec le Relais du Valais. Le plan financier ne prend pas en compte l'amortissement de la participation car l'évaluation n'a pas été effectuée au vu de la perte faible de Relais du Valais SA sur l'exercice 2022, cependant en 2023 cet exercice devra vraisemblablement être entrepris. Si amortissement il devait y avoir, cela ferait basculer la Bourgeoisie également dans les chiffres rouges.

Daniel Roh demande en quoi consiste les frais d'énergie de CHF 12'000.-. Joël Germanier explique qu'il s'agit d'une subvention octroyée à Relais du Valais SA.

5. BUDGET 2023

Un fascicule du budget est mis à disposition des personnes présentes.

Joël Germanier donne connaissance à l'Assemblée bourgeoisiale du détail du budget 2023. Comme il l'a été mentionné précédemment, l'activité de la Bourgeoisie est somme toute stable si l'on excepte les ventes d'actifs. Elle est constituée principalement de la location de terrains qui ne varie que peu. Un bénéfice net de CHF 19'750.- est attendu pour l'exercice 2023, sous réserve d'une réévaluation de la participation de Relais du Valais SA. Le 28 janvier 2023, le Conseil bourgeoisial a renouvelé les taux fixes de ces deux emprunts à 2.08% auprès de la BCVs et de la Raiffeisen. Il a décidé de refacturer la totalité des intérêts à la SA. Le point à surveiller restera donc la situation de Relais du Valais SA que la Bourgeoisie détient à 100%. Il n'est pas prévu d'investissement ou de vente pour l'année 2023.

Pascal Coudray fait part du rapport de la Commission bourgeoisiale sur le budget 2023 :

BUDGET 2023

Le budget 2023 prévoit un bénéfice de CHF 19'750.-. Cette prévision est à prendre avec réserve car elle tient compte d'une refacturation de l'entier des intérêts bancaires qui seront refacturés à la Société Relais du Valais SA.

Or, comme il est mentionné dans le message introductif du Conseil bourgeoisial « ces intérêts ne pourront vraisemblablement pas être payés par la SA mais devront être portés en augmentation de la dette envers la Bourgeoisie ».

Le budget présenté est donc subjectif quant au résultat.

CONCLUSION

La Commission bourgeoisiale propose à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter le budget 2023, tel que présenté.

Personne dans l'Assemblée bourgeoisiale ne demande la parole.

Votation : l'Assemblée bourgeoisiale approuve le budget 2023 (13 acceptations, 0 refus, 2 abstentions).

Jean-Raphaël Fontannaz estime que le site Internet de la commune n'est pas optimal et qu'il est difficile d'y retrouver des informations compte tenu de son infrastructure. Olivier Cottagnoud relève que des réflexions sont en cours et qu'une procédure pour changer le site a été engagée.

Olivier Cottagnoud, dans un souci d'économie et d'écologie, demande à l'Assemblée bourgeoisiale si quelqu'un s'oppose à ne plus recevoir une version papier des comptes et bilans. Personne ne s'oppose à cette proposition, qui est donc acceptée tacitement.

6. AVENIR DE LA BOURGEOISIE

Le Conseil bourgeoisial a tenu à mettre ce point à l'ordre du jour de la présente assemblée. En effet, depuis la votation R21 sur les institutions valaisannes, en 2015 déjà, discussion reprise ensuite par la Constituante, le thème d'un Conseil bourgeoisial séparé et totalement indépendant de la commune est devenu d'actualité et est soutenu tant par le Conseil bourgeoisial que le Conseil communal.

Le Conseil bourgeoisial est satisfait de voir un parti, Le Centre, reprendre cette idée et s'engager dans cette voie. C'est en effet une évidence que des conseils séparés et distincts sont mieux à même de défendre les intérêts, soit de la commune, soit de la Bourgeoisie.

Le Conseil bourgeoisial n'a pas été abordé par un quelconque parti, mais Olivier Cottagnoud propose la création d'une commission afin de faire avancer le processus. Il suggère deux représentants de la Commission bourgeoisiale : le secrétaire et le président, ainsi qu'un représentant du Centre qui s'est déclaré ouvertement en faveur de cette démarche de conseils séparés.

Jean-Raphaël Fontannaz demande si la commune dispose d'un registre bourgeoisial. Bertrand Fontannaz répond que l'administration tient un registre bourgeoisial en coordination avec le Registre de l'Etat civil du canton. Sans consulter au préalable ce registre, il n'est pas en mesure de communiquer le nombre exact de bourgeois de la commune [NDLR : 1'034 domiciliés sur Vétroz au 07.03.2023].

Jean-Raphaël Fontannaz relève que le Conseil municipal ne peut pas provoquer une votation pour un Conseil bourgeoisial séparé.

Philippe Sauthier communique qu'en 2010, de mémoire, il devait y avoir 220 bourgeois recensés.

Olivier Cottagnoud répond à Ismet Ciftci en précisant les avantages et désavantages d'avoir un Conseil bourgeoisial séparé.

Olivier Cottagnoud interpelle l'Assemblée bourgeoisiale par deux votes consultatifs.

1^{ère} Votation consultative : l'Assemblée bourgeoisiale est favorable à un Conseil bourgeoisial séparé (11 acceptations, 1 refus, 3 abstentions).

2^{ème} Votation consultative : l'Assemblée bourgeoisiale accepte la création d'une Commission ad hoc pour plancher sur la question de la création d'un Conseil bourgeoisial séparé (10 acceptations, 0 refus, 5 abstentions).

Compte tenu du fait que l'Assemblée bourgeoisiale a accepté la création d'une Commission ad hoc, Olivier Cottagnoud propose une composition. Après discussions, celle-ci devrait être composée du Président, du Secrétaire, de deux membres de la Commission bourgeoisiale et d'au moins un représentant de chaque parti politique en place (Le Centre, l'Alternative et le PLR).

Votation pour la composition de la commission : l'Assemblée bourgeoisiale accepte que la Commission ad hoc soit composée d'Olivier Cottagnoud, de Bertrand Fontannaz, de deux

membres de la Commission bourgeoisiale et d'au moins un représentant de chaque parti politique en place (11 acceptations, 0 refus, 4 abstentions).

7. DIVERS

S'agissant de la route de la Brasserie, Olivier Cottagnoud indique que le Conseil communal ne souhaite pas faire d'offre de rachat. Il relève une jurisprudence du Tribunal fédéral qui prévoit que, en règle générale, il n'est pas alloué d'indemnité pour le transfert de routes privées dans le domaine public, pour peu que l'usage commun de ces voies devenues publiques reste ouvert à leur ancien propriétaire. En effet, les quelques inconvénients que cet usage commun peut présenter par rapport à l'usage exclusif antérieur sont, la plupart du temps, compensés par le fait que la charge des frais est transférée à la collectivité publique, au même titre que la responsabilité découlant de la propriété de l'ouvrage.

Daniel Roh souligne que la commune pourrait envoyer les factures des travaux d'entretien à la Bourgeoisie.

A la demande de Rolande Boulnoix, Olivier Cottagnoud indique que le but consiste à rénover la route pour la brasserie qui va s'implanter.

Jean-Raphaël Fontannaz indique qu'une telle manière de procéder consiste en une expropriation de fait. Olivier Cottagnoud répond que le Conseil communal s'en tient à l'arrêt du Tribunal fédéral. Jean-Raphaël Fontannaz souligne que l'arrêt dit bien « en règle générale », ce qui n'exclut pas des exceptions. Il rappelle que la commune bourgeoisiale a des problèmes financiers et que le mandat donné au Conseil bourgeoisial était clair.

Jean-Paul Cotter relève que les bourgeois sont aussi des contribuables.

Philippe Sauthier demande s'il est possible d'accéder à la digue de la Lizerne sans devoir traverser la gravière. Olivier Cottagnoud répond que l'exploitation de la gravière prendra fin à la fin de l'année.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents de l'intérêt manifesté et lève la séance à 19h45.

Pour la Bourgeoisie de Vétroz



Le Président

Olivier Cottagnoud



Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz